

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par

M. Léautey, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
et M. Léautey

ARTICLE 40

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« répondant aux conditions définies à l'article L. 213-9-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.